185, rue de Bercy
75579 Paris Cedex 12
Tél. : 01 43 46 27 50
Fax : 01 43 46 27 58

Lettre de mission du projet OPTO-Démat

1. Besoin métier

Le projet a pour but de largement déployer dans l'optique la dématérialisation des factures entre fournisseurs et opticiens, c'est-à-dire supprimer le support papier des documents de facturation adressés par les fournisseurs à leurs clients opticiens.

2. Historique

De 2010 à 2012, le Groupe de Travail OPTO-Démat réunissant une très grande partie des acteurs concernés a été mandaté pour mener une analyse en vue du déploiement de la dématérialisation. Le modèle technique retenu et approuvé par le Conseil d'Administration d'EDI-Optique se résume ainsi:

1. Chaque opticien se dote d'un coffre-fort électronique.
2. Tous les coffres forts électroniques sont recensés dans un annuaire centralisé.
3. Chaque fournisseur produit une facture pdf signé pour chaque client.
4. Un fichier EDI au format OPTOv11 (EDIFACT D96b) et un fichier d'indexation sont associés à chaque facture au format pdf signé au sein d'une archive.
5. Chaque archive est déposée dans le coffre-fort de l'opticien correspondant.
6. Chaque fournisseur maintien son système de relevé de factures en EDI tel qu'actuellement déployé.

Ce modèle technique et le cadre juridique de la dématérialisation sont plus amplement détaillés dans le «Guide de la dématérialisation» pour l'optique publié par l'Association EDI-Optique en avril 2012 (voir pièce jointe).

3. Périmètre

Le projet doit livrer :

- Deux cahiers des charges et appels d'offre correspondants pour sélectionner:

    - un pour les fournisseurs de coffres-forts, et
    - un pour le développement de l'annuaire.
- Le cahier des charges et le infrastructures nécessaires pour
    - recenser l'ensemble des coffres-forts et l'ensemble des acteurs du secteur,
    - valider la conformité aux standards des fichiers de facturation structurés,
    - mettre au point des outils permettant de simplifier l'intégration des factures structurées dans les systèmes comptables des opticiens.
    - identifier les acteurs,
    - sécuriser les échanges,
    - recenser les coffres-forts
    - faciliter l'intégration des factures dans les comptabilités fournisseurs des opticiens.

  Ces modules fondés sur des Web Services sont, pour la plupart, réutilisables dans les autres contextes d'échanges d'informations dans l'optique.

- L'accompagnement des fournisseurs dans leur recherche de prestataires techniques et, d'autre part, de promouvoir efficacement le déploiement des coffres-forts pour tous les opticiens.
- La communication nécessaire pour la généralisation du pdf signé.
- La définition et la mise en œuvre des outils permettant aux opticiens d'exploiter les informations contenues dans les factures pour une intégration dans leur comptabilité.
- Le déploiement d'une partie significative du marché.

4. Limite budgétaire

…